Nations Unies S/2002/1162



## Conseil de sécurité

Distr. générale 15 octobre 2002 Français Original: anglais

Lettre datée du 4 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 22 mai 2002 (S/2002/580), par laquelle je transmettais un rapport soumis par le Turkménistan au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Turkménistan à lui fournir une réponse sous la forme d'un rapport complémentaire, d'ici au 27 décembre 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Jeremy Greenstock